

**BRUXELLES ENVIRONNEMENT
LEEFMILIEU BRUSSEL**

IBGE - BIM

LABEL « ENTREPRISE ECODYNAMIQUE »

**CATALOGUE DE PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES
EN ENTREPRISE**

COLOPHON

Coordination :

Gabriel Torres

Corrections et suggestions :

Catherine Bouland

Christine Bourbon

Marie-Caroline Coppieters

Géraldine Delavignette

Yannic Delmotte

Saïd El Fadili

Aude Lenders

Ronald Piers de Raveschoot

Jean-Christophe Prignon

Cécile Riffont

Pierre Sibille

Simon Staszak

Marianne Thys

Éditeurs responsables :

Jean-Pierre Hannequart

Eric Schamp

Ce document est une mise à jour 2006 du « Catalogue de mesures pratiques d'éco-gestion » (D/5762/2000/1).

TABLES DES MATIERES

□ INTRODUCTION	5
□ PRATIQUES AVEC INCIDENCES DIRECTES	7
○ ENERGIE	9
○ AIR	17
○ EAU	21
○ DÉCHETS	29
○ MOBILITÉ	37
○ BRUIT	41
○ SOLS	45
○ ESPACES VERTS ET NON BÂTIS	49
□ PRATIQUES AVEC INCIDENCES INDIRECTES	51
□ PRATIQUES ORGANISATIONNELS	53

INTRODUCTION

Ce **catalogue de pratiques environnementales en entreprise** a un double objectif :

D'une part, il reprend, sous forme de *check-list*, 74 questions que le responsable en environnement d'une entreprise pourra consulter lorsqu'il met en place un système de management environnemental. Chacune des questions est suivie par une liste non exhaustive de bonnes pratiques qui sont autant de solutions potentielles à apporter à la problématique rencontrée.

D'autre part, la structure du catalogue est identiques à celle du dossier de candidature pour l'obtention du Label « Entreprise écodynamique » de l'IBGE. On peut donc utiliser le catalogue pour faire le point sur les pratiques favorables à l'environnement déjà mises en place dans l'entreprise mais également y trouver des idées d'actions à réaliser, et ainsi étayer la candidature de l'entreprise au Label bruxellois.

Il faut toutefois faire les remarques suivantes :

Ces listes sont exemplatives, elles ne prétendent pas être exhaustives. C'est pourquoi chaque série d'exemples comporte la possibilité d'y rajouter des éléments non repris mis en place au sein de l'entreprise.

L'ensemble des mesures citées ne s'applique évidemment pas à tout type d'entreprise. Un choix doit donc être effectué en fonction des réalités (taille, secteur d'activités, statut juridique...) de l'entreprise.

Certaines mesures pourraient bien entendu être associées à plusieurs questions. Cependant, il a été choisi de ne faire figurer chaque mesure qu'une seule fois dans les listes. Par exemple, le compostage est repris dans "Déchets" et ne l'est pas dans "Espaces verts et non bâtis".

La gestion environnementale des bâtiments et les activités tertiaires comme les activités de bureaux sont fréquemment abordés. C'est lié aux profils d'entreprises prédominants en Région de Bruxelles-Capitale.

Nous avons apporté quelques modifications par rapport à la version précédente du catalogue, cela afin que sa structure se rapproche le plus des exigences des référentiels internationaux des systèmes de management environnemental (EMAS et ISO14001). Pour chaque chapitre, les premières questions concernent l'évaluation de la situation, les suivantes visent l'analyse de la maîtrise et la dernière question concerne le suivi de l'impact.



PRATIQUES AVEC INCIDENCES DIRECTES SUR L'ENVIRONNEMENT

- ENERGIE**
- AIR**
- EAU**
- DÉCHETS**
- MOBILITÉ**
- BRUIT**
- SOLS**
- ESPACES VERTS ET NON BÂTIS**



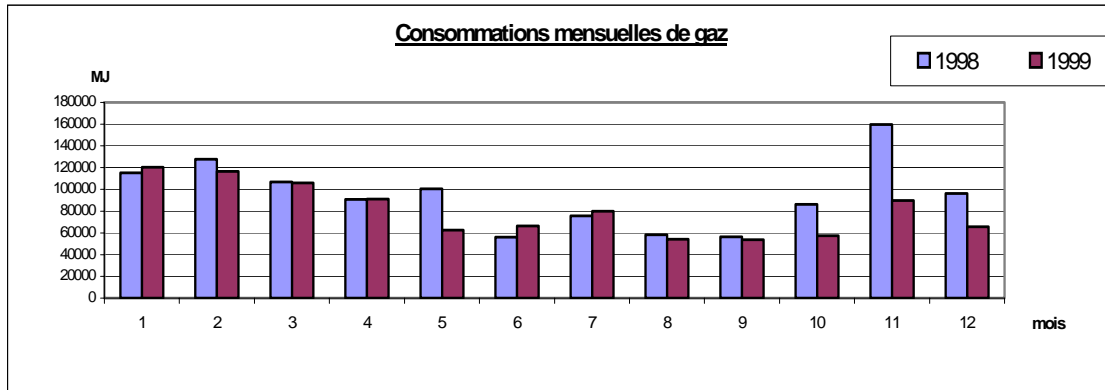
ENERGIE

1) UNE COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE EXISTE-T-ELLE (INSTALLATION DE MESURES DE SUIVI, CONTRÔLE ET ANALYSE DES CONSOMMATIONS) ?

- Cochez le vecteur énergétique pour chaque usage.

	Vecteurs énergétiques			
	Gaz	Mazout	Electricité	Autres
Chauffage				
Eau chaude sanitaire				
Cuisinière				
Groupe de secours (génératrice)				
Electro-ménager				
Eclairage				
VAC (ventilation, refroidissement, air climatisé, humidification, ...)				
Equipement de bureaux				
Installations de production				

- Evolution pour chaque vecteur énergétique (électricité en kWh, gaz en m³, mazout en litres, ...). Exemple :



- Evolution, en €, de la consommation pour chaque vecteur énergétique
- Si possible, relevés également et suivi des données par type d'usage (consommations liées au chauffage, aux installations HVAC, ...)
- Correction climatique des données (pour la comparaison d'années en années)
- Association entre les données physiques (ex : nombres de kJoules) et la facturation
- Enregistrement régulier des informations (si possible mensuel)
- Identification des postes de forte consommation
- Gestion de la pointe quart horaire
- Réalisation d'un audit énergétique du bâtiment (tous les 5 ans)

- ❑ Développement d'indicateurs (consommations relatives) caractéristiques de l'entreprise c'est-à-dire les consommations absolues rapportées à certaines unités de référence comme superficie chauffée, nombre de travailleurs, chiffre d'affaires annuel
- ❑ Evaluation des résultats : évolution dans le temps, comparaison avec d'autres entreprises du même secteur (benchmarking), avec des standards, ...
- ❑ Placement de compteurs individualisés pour les différents vecteurs énergétiques
- ❑ Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Consommations rapportées aux m² de surface occupée, au nombre d'occupants
- (Ex : indicateur chauffage : J / m³ / degré-jour, indicateur électricité : kWh / agent, ...)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Suivi par ligne ou section de production
- Consommations rapportées aux quantités de linge traité (ex : kWh / kg linge traité)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Consommations rapportées au nombre de véhicules traités
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration

- Suivi des consommations surtout liées au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire (éventuellement, ventilation, air conditionné, cuisines, blanchisserie, ...)
- Consommations rapportées à la superficie chauffée de l'établissement et aux indices d'occupation (taux d'occupation, nombre de nuitées, nombre de repas servis, etc.)
- Autre :

2) A-T-ON PRIS DES MESURES D'ISOLATION THERMIQUE (ENVELOPPE DU BÂTIMENT, CONDUITES, ...)? (mesures pouvant induire une réduction des consommations / émissions polluantes)

- ❑ Réalisation d'une thermographie ou infiltrométrie pour déterminer les points faibles dans l'isolation et l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment
- ❑ Mesures en vue de limiter les pertes de chaleur au niveau des entrées et passages entre zones chauffées et non chauffées (sas, fermetures automatiques, tentures, ...)
- ❑ Isolation thermique (ex : \geq à 150 mm) de la toiture, des greniers inoccupés, dans le bâtiment principal et toute annexe chauffée
- ❑ Isolation thermique des murs extérieurs, sols et plafonds de cave
- ❑ Isolation thermique (ex : \geq à 30 mm) des conduites d'eau chaude dans les locaux non chauffés
- ❑ Limitation des surfaces vitrées

- Fenêtres équipées de double, triple ou survitrage, châssis à coupure thermique
- Réalisation d'un bilan d'isolation des parois (valeurs des Ks connues)
- Connaissance du coefficient global K d'isolation
- Placement de feuilles réfléchissantes derrière les radiateurs
- Mesures en vue d'améliorer l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Isolation du réseau de vapeur, du réseau de condensation, du réseau d'eau chaude
- Autre :

Mesures spécifiques aux locaux d'entrepôts / stockage / garage

- Porte du garage / entrepôt avec petite porte d'entrée
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement

- Isolation thermique (ex : \geq à 50 mm) des réservoirs et conduites d'eau chaude sanitaire
- Autre :

3) AU NIVEAU DES INSTALLATIONS HVAC (CHAUFFAGE, VENTILATION ET CONDITIONNEMENT D'AIR*), LES CHOIX TECHNOLOGIQUES RÉALISÉS PERMETTENT-ILS DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS / ÉMISSIONS POLLUANTES ?

** toutes installations y compris production de vapeur technique*

- Recours à la ventilation naturelle (possibilité d'ouverture des fenêtres,...)
- Recours à la co-génération (production combinée de chaleur et d'électricité) ou micro-cogénération
- Dimensionnement correct du système de production de chaleur : éviter le surdimensionnement, tenir compte des apports de chaleurs internes et du coefficient d'isolation thermique K (ou U)
- Pertinence et dimensionnement correct des systèmes de ventilation et conditionnement d'air
- Utilisation de matériaux à changement de phase pour le stockage des frigorifiques, si un système à air conditionné est indispensable
- Equipement des fenêtres et configuration du bâtiment permettant le « night cooling » (ventilation transversale intensive durant la nuit)
- Choix de chaudière(s) efficace(s) (ex : chaudières basse température (rendement > 90%) ; chaudières à condensation, etc.)
- Pas de chauffage électrique, même d'appoint
- Augmentation de la surface des corps de chauffe (permet de chauffer à plus basse température)
- Préférence pour systèmes de protection extérieure (persiennes, auvents, ...) à l'utilisation d'un système de climatisation pour les éventuelles surchauffes d'été
- Récupérateurs ou régénération de chaleur sur les plenums d'extraction d'air
- Vérification de l'opportunité d'installer un système de télégestion pour des petites chaufferies décentralisées

- Approvisionnement en eau chaude limité aux endroits nécessaires (éviter approvisionnement eau chaude dans les lave-mains)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Production de vapeur décentralisée / chauffage à gaz direct (ex. : calandreuses, sècheurs)
- Récupération ou régénération de la chaleur des gaz (condensateur), de l'eau rejetée, recirculation de l'air de séchage, ...
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration

- Adéquation et dimensionnement correct des appareils de production d'eau chaude sanitaire
- Eau chaude sanitaire découplée du système de chauffage
- Vérification de l'opportunité d'installer des pré-mélangeurs automatiques (limitation des pertes d'énergie dans les conduites d'eau chaude sanitaire)
- Récupération de chaleur sur les eaux usées
- Récupération de chaleur sur les installations frigorifiques
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie

- Récupération de la chaleur dans les procédés de séchage
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Utilisation de sècheurs infrarouges pour le séchage de petites surfaces repeintes
- Cabines de peinture avec récupération de chaleur
- Autre :

4) EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE, LES CHOIX TECHNOLOGIQUES EXISTANTS PERMETTENT-ILS DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS / ÉMISSIONS POLLUANTES ?

- Choix pour améliorer l'efficacité des points d'éclairage :
 - Tubes fluorescents standards (diamètre 38 mm) remplacés par des tubes " nouvelle génération " de 26 mm ou mieux 16 mm
 - Tubes fluorescents équipés de ballasts électroniques
 - Réflecteurs (blancs ou mieux miroirs) au niveau des points d'éclairage
 - Lampes économiques au lieu d'ampoules classiques ou d'anciens halogènes
 - Remplacement des lampes ponctuelles (petits halogènes) par des ampoules LED (semi-conducteurs)
 - Utilisation de LED (à teinte réglable) pour les spots de puissance
- Choix pour limiter les périodes d'utilisation de l'éclairage artificiel :
 - Maximisation du recours à l'éclairage naturel (ex : taille et emplacement des fenêtres, organisation du mobilier, couleurs des surfaces environnantes, choix de végétation à feuilles caduques, installation de réflecteurs, héliostats, puits de lumière, light-pipes, ...)

- Installation de détecteurs d'occupation (ex : interrupteurs optiques) dans certains locaux / plateaux / étages
- Installation de minuteries autant que possible
- Choix pour limiter l'intensité de l'éclairage artificiel :
 - Limitation de l'éclairage indirect
 - Recours à un éclairage par zones plutôt qu'à l'éclairage général de certains locaux
 - Installation de dimmers (variateurs permettant de moduler automatiquement les flux lumineux en fonction de l'éclairage et des besoins) aux endroits appropriés (ex : zones de repas)
- Limitation de l'éclairage extérieur en l'adaptant aux besoins réels et en recourant aux ampoules faible consommation (ex : lampes sodium basse pression)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration

- Equipement avec ampoules à faible consommation d'énergie des locaux éclairés en continu pendant de longues périodes (hall d'entrée, réception, salons, cages d'escalier, couloirs, paliers, locaux professionnels comme cuisines, etc.)
- Autre :

5) EN MATIÈRE D'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE, LES CHOIX TECHNOLOGIQUES EXISTANTS PERMETTENT-ILS DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS / ÉMISSIONS POLLUANTES ?

- Choix d'appareils à faible consommation / appareils de gros électroménager avec label énergétique A (+ / ++)
- Sèche-mains électriques des sanitaires collectifs remplacés par des distributeurs de feuilles en papier recyclé
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Choix d'appareils de bureautique (ordinateurs / imprimantes / photocopieuses / fax) avec label comme label américain "energy star" ou label écologique européen pour ordinateurs. Choix d'écrans plats et dotés de systèmes de mise en veille
- Appareils électroménagers (lave-vaisselle, frigo) avec label écologique européen ou avec label énergétique A ou B
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration

- Gros électroménager (lave-vaisselle, frigo, congélateurs, lave-linge, sècheurs, ...) à faible consommation, soit avec label écologique européen ou avec label énergétique A ou B
- Alimentation des lave-linge et lave-vaisselle par de l'eau préchauffée (par exemple via chauffe-eau solaire)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie / buanderie

- Choix de machines de faible consommation (ex. machines avec label A pour plus petites entités)

o Autre :

6) VEILLE-T-ON À OPTIMALISER LA MAINTENANCE TECHNIQUE ET À ENCOURAGER L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ?

- Contrats de maintenance impliquant un intéressement financier de la société de maintenance aux économies d'énergie réalisées
- Compétence du personnel de l'entreprise, responsable de la maintenance, pour l'optimisation des rendements des installations
- Contrôle et entretien réguliers des machines
- Réglage des installations de combustion pour éviter les combustions incomplètes
- Entretien annuel de l'installation de chauffage et particulièrement les chaudières à mazout
- Dépoussiérage régulier du local de chauffe (pour éviter l'encrassement des brûleurs)
- Nettoyage régulier et purge des radiateurs
- Nettoyage régulier des éléments d'éclairage / réflecteurs des luminaires
- Contrôle et entretien réguliers des installations électriques haute et basse tension
- Contrôle régulier et réparation si nécessaire de l'isolation du bâtiment et des conduites
- Pas d'entrave à la diffusion de chaleur à partir des radiateurs (éviter tentures, tablettes, dossiers, ...)
- Dégivrage régulier des installations frigorifiques ou, mieux, installations avec dégivrage automatique
- Vérification régulière de l'étanchéité des portes des installations de froid et de la t° de fonctionnement de ces installations
- Suivi des liquides frigorigènes (vérification des joints d'étanchéité)
- Amélioration de la régulation des installations frigorifiques en climatisation du bâtiment
- Vérification de l'opportunité d'adapter aux besoins le fonctionnement des ventilateurs et des pompes / circulateurs (circuits de chauffage / circuits d'eau glacée)
- Clauses d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les contrats de maintenance
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- o Entretien régulier du circuit vapeur (fuites), chaudière(s), sècheurs (rotatif ou tunnel), ...
- o Autre :

Mesures spécifiques aux activités de restauration

- o Nettoyage régulier des hottes aspirantes et remplacement des filtres
- o Dégivrage fréquent des réfrigérateurs et congélateurs
- o Nettoyage régulier des grilles des réfrigérateurs et congélateurs
- o Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie

- o Contrôle et entretien réguliers des machines
- o Autre :

7) VEILLE-T-ON À OPTIMALISER LA RÉGULATION DES CONSOMMATIONS ?

- Existence d'un système de régulation centralisée du chauffage
 - Avec sondes extérieures (prise en compte de la t° extérieure)
 - Avec programmeurs (prise en compte du rythme d'activité)
 - Avec thermostats assurant une régulation zonale
- Existence de vannes thermostatiques sur les radiateurs en cas d'absence de régulation centralisée du chauffage
- Limitation à 60°C de la t° de l'eau du circuit de chauffage
- Régulation optimisée de la ventilation
- Gestion spécifique des heures creuses
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Réglage optimal des calandreuses (éventuellement avec arrêt automatique)
- Optimisation du séchage, recours à des capteurs d'humidité
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement

- En période de chauffe, occupation du bâtiment (ex : attribution des chambres, utilisation des salles de meetings) organisée en fonction des locaux chauffés, a fortiori s'il existe un système de régulation par zones
- Fonctionnement optimisé des pompes de circulation de l'eau chaude sanitaire (présence de capteurs extérieurs ou intérieurs)
- Contrôle thermostatique de l'eau chaude sanitaire et limitation de sa t° à 50°C
- Pour la piscine, t° de l'eau < de 2°C à la t° ambiante
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie

- Réglage du débit de la ventilation en fonction du taux d'occupation des machines
- Autre :

8) ENCOURAGE-T-ON LES COMPORTEMENTS ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE (CONSIGNES, INFORMATION, NOUVEAUX COMPORTEMENTS) ?

- Existence de consignes d'extinction systématique des équipements électriques non utilisés (tant appareils que luminaires) à l'attention du personnel
- Existence de consignes pour éteindre les convecteurs de chauffage, fermer les portes des locaux chauffés, ..., à l'attention du personnel
- Existence de consignes pour une utilisation rationnelle du gros électroménager (séchoir, lave-linge, lave-vaisselle, ...) c'est-à-dire qu'ils fonctionnent à pleine charge (pas en surcharge, ni en demi-charge)
- Campagnes actives de sensibilisation et non notes impersonnelles
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Consignes d'extinction des ordinateurs, photocopieuses, imprimantes
- Utilisation rationnelle d'autres appareils électriques (comme lave-vaisselle) c'est-à-dire qu'ils fonctionnent à pleine charge (pas en surcharge, ni en demi-charge)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie / buanderie

- Consignes pour ne pas utiliser les machines en sous-charge ni en surcharge : machines à laver / sècheurs / calandreuses /...
- Consignes pour limiter le recours au pré-lavage, le lavage à haute t° (> à 70°C)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration

- Personnel (consignes)
 - Utilisation rationnelle du gros électroménager (séchoir, lave-linge, lave-vaisselle, ...) c'est-à-dire qu'il fonctionne à pleine charge (pas en surcharge, ni en demi-charge)
 - Congélation évitée (utilisation d'aliments congelés ou congélation d'aliments frais) quand une simple réfrigération suffirait
 - Autre :
- Clientèle (recommandations)
 - Encouragement de l'utilisation des douches de préférence aux bains
 - Extinction de l'éclairage avant de quitter la chambre
 - Autre :

9) LE CONSTAT D'UNE AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ENTREPRISE PEUT-IL ÊTRE FAIT ?

- Bilan des résultats observés avec diminution des indicateurs de consommation choisis
- Autre :

10) RECHERCHE-T-ON AUSSI LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POLLUANTES PAR LES CHOIX DE SOURCES / VECTEURS ÉNERGÉTIQUES ?

- Recours à des *sources d'énergie renouvelables (énergie solaire, éolienne, biomasse)* dans la mesure du possible (ex. : chauffe-eau solaire, chaudière bois)
- Conception bioclimatique du bâtiment (compacité, orientation) : favoriser le solaire passif
- Combustibles fossiles : choisir de préférence le gaz plutôt que le mazout
- Maximisation des contacts entre l'air ambiant interne et la structure du bâtiment (accès de l'air à la masse thermique) : éviter faux plafonds et/ou revêtement de sol isolants afin de permettre une régulation passive de la surchauffe
- Choix de matériaux accumulant la chaleur, afin d'augmenter l'inertie thermique
- Eau chaude sanitaire produite au gaz plutôt qu'à l'électricité
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration

- Cuisinières et fours au gaz plutôt qu'à l'électricité
- Autre :



AIR

11) EXISTE-T-IL UN SUIVI DE LA QUALITÉ DE L’AIR AMBIANT INTÉRIEUR ?

- Existence de procédures de consultation du personnel
- Existence de procédures de gestion des plaintes
- Réalisation d’une analyse de la qualité de l’air intérieur si nécessaire : analyses chimique, biologique.
- Réalisation d’une analyse du confort de l’air intérieur : température, hygrométrie.
- Recherche d’une éventuelle présence d’amiante et/ou autres produits toxiques
- Autre :

12) DES MESURES DE SUIVI DES ÉMISSIONS DANS L’AIR, D’ANALYSE ET DE PLANIFICATION ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN PLACE ?

- Inventaire des sources d’émissions dans l’air (sources récurrentes ou occasionnelles, diffuses ou non-diffuses) avec description du type des émissions

Exemple de tableau récapitulatif :

Installation générant le rejet	Nature et caractéristique du rejet	Evaluation de la quantité de rejet	Mesures de prévention et/ou de techniques d’épuration

- Au niveau des points d’émission récurrente et importante : analyse régulière des débits et autres paramètres pertinents (particulièrement pour les émissions de solvants)
- Définition d’objectifs de réduction des émissions
- Suivi des plaintes du voisinage
- Paramètres relatifs aux solvants employés (concentration en solvant, type de solvant)
- Autre :

Air intérieur

13) VEILLE-T-ON À OPTIMALISER LA VENTILATION OU L’AIR CONDITIONNÉ?

- La ventilation naturelle favorisée : possibilité d’ouverture des fenêtres / ouvrants avec clapets d’aération
- Air conditionné évité autant que possible
- Assurer un apport d’air hygiénique suffisant par rapport à l’occupation du bâtiment : ventilation naturelle, ventilation hybride (extraction d’air) ou ventilation mécanique centralisée (double flux)
- Ajout d’un système de purification de l’air dans l’installation de ventilation (par exemple filtration des poussières et/ou oxydation photo-catalytique éliminant COV et micro-organismes)
- Aération / ventilation suffisante des locaux

- Photocopieuses et imprimantes dans local séparé des lieux de travail et ventilé (formation d'ozone)
- Régulation adéquate de l'hygrométrie (40 à 60% d'humidité) et de la température
- Entretien régulier des installations avec changement des filtres, vérification de l'absence de germes bactériens, moisissures et poussières.
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Photocopieuses et imprimantes dans local séparé des lieux de travail et ventilé (formation d'ozone)
- Extraction d'air (débit en m³/h)
- Autre :

14) EXISTE-T-IL DES CONSIGNES DE COMPORTEMENTS FAVORABLES À UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT ?

- Application de l'interdiction de fumer dans les bureaux / installations de coins fumeurs
- Consignes de ventilation, dans le cas où celle-ci n'est pas centralisée
- Confinement des poussières lors des travaux, chantiers
- Autre :

Émissions atmosphériques

15) LES CHOIX DE CONSOMMATION (ACHATS) EXISTANTS PEUVENT-ILS MENER À UNE RÉDUCTION DES RISQUES D'ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES POLLUANTES ?

- Extincteurs sans halons
- Alternatives aux fréons dans les installations productrices de froid : pas de CFC (interdits) (R11, R12, R502), ni de HCFC (bientôt interdits) (R22, R123, R124)
- Choix alternatifs en matière de peintures, vernis, solvants (tétrachlorure de carbone, perchloroéthylène, ...) pour éviter l'évaporation de produits toxiques
- Mobiliers et textiles (uniformes) avec produits d'imprégnation à faibles émissions atmosphériques
- Matériaux de construction naturels ou sans formaldéhyde et autres composés organiques volatils (COV) contenus dans les colles, résines, solvants, vernis, panneaux d'isolation, agglomérés et contreplaqués ...
- Ventilation intensive du bâtiment durant plusieurs jours avant sa remise en service
- Choix de peintures à faible émissions de COV
- Choix de revêtements de sols facilement nettoyables, éviter les moquettes
- Choix de meubles à faible émission de COV
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration

- Pas de désinfection et désinsectisation préventives, ni régulières sans objet (prévoir un contrôle des parasites)
- Eviter les retardateurs de flammes toxiques
- Eviter les désodorisants à émissions de polluants toxiques

- Autre :

16) LES COMPORTEMENTS OU LES CHOIX DE PRODUITS OU DE TECHNOLOGIES PERMETTENT-ILS DE PRÉVENIR OU LIMITER LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR?

Au niveau du chauffage

- Entretien annuel des chaudières
- Remplacement du matériel vétuste
- Type de combustible (gaz, mazout, bois, charbon)
- Type de chaudière (atmosphérique, à condensation,...)
- Respect des normes d'émissions
- Autre :

Au niveau des procédés

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Utilisation d'encres à base d'eau
- Utilisation de solvants non aromatiques (ex : produits de nettoyage végétaux) et de solvants moins volatiles (point d'inflammation > 55°C ou >100°C (*high boiling solvents*))
- Remplacer PER (perchloroéthylène) par des alternatives sans chlore
- Consignes pour fermer les récipients de solvants, les récipients pour chiffons sales,....
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de montage de véhicules / garages / carrosseries/ stations service

- Utilisation de peintures à base d'eau ou de peintures « *High Solid* » (taux de solvant réduit) comme alternatives à celles à base de solvants « classiques »
- Utilisation de détergents ou d'eau à la place de solvants
- Utilisation de pistolets HVLP (*High Volume Low Pressure*)
- Consignes pour fermer les récipients des solvants et ceux pour chiffons sales
- Formation du personnel quant à l'usage des pistolets de peinture (surtout si passage aux pistolets HVLP)
- Autre :

17) EXISTE-T-IL DES MESURES DE REMÉDIATION / TRAITEMENT DES ÉMISSIONS DANS L'AIR?

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Captage des vapeurs et émissions le plus près possible de leur point d'origine
- Ventilation des locaux
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Captage des vapeurs et émissions le plus près possible de leur point d'origine
- Ventilation des locaux d'impression et pre-press
- Incinération ou filtration des émissions
- Systèmes d'aspiration des poussières (sur machines à couper, plier) munis de filtres à poussières
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de montage de véhicules / garages / carrosseries / stations services

- Ventilation des locaux où utilisation de solvants et des cabines de peinture
- Installation de système d'aspiration des poussières lors de ponçage
- Nettoyage des pistolets de peinture en récipient fermé
- Pistolets de remplissage et citernes équipés des systèmes de récupération de vapeurs (« stage 2 »)
- Dégraissage aux solvants et application des vernis et peintures effectués en cabine de peinture ventilée
 - avec une vitesse de l'air > 0,4 m/s si aspiration par le sol
 - avec une vitesse de l'air > 0,5 m/s si aspiration latérale
 - avec un débit > à 20.000 m³/h si utilisation de peintures à base de solvants
 - avec un débit minimum de 25.000 m³/h si utilisation de peintures à base aqueuse
- Filtration des émissions des cabines de peinture (“paintstop”)
- Autre :

18) LE CONSTAT D'UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES PEUT-IL ÊTRE FAIT ?

- Réalisation d'un bilan des résultats observés
- Indicateurs pertinents : litre de solvants utilisés par unité (par véhicule monté, par véhicule repeint, par kg de textiles nettoyés, par m² de métal traité, ...)
- Autre :



EAU

19) DES MESURES DE SUIVI, CONTRÔLE ET ANALYSE DES CONSOMMATIONS EXISTENTES?

- Carte des rejets d'eaux usées

Origine des rejets et lieu de déversement	Nature et caractéristique du rejet	Évaluation de la quantité de rejet	Mesures de prévention et/ou de techniques d'épuration

- Enregistrement régulier des consommations. Introduire ici les données de consommation (données brutes – coûts – indicateurs et ratios). Présentation visuelle des données (graphiques / tableaux)
- Lors d'utilisation d'autres sources d'approvisionnement en eau que le réseau de distribution (captage d'eaux souterraines ou de surface, eaux pluviales, recyclage de l'eau usée) : existence d'un suivi
- Identification des postes de forte consommation
- Si possible, suivi également des consommations par type d'usage
- Installation de compteurs secondaires
- Développement d'indicateurs caractéristiques de l'entreprise : les consommations relatives c'est-à-dire les consommations absolues rapportées à certaines unités de référence
- Évaluation des résultats : évolution dans le temps, comparaison avec d'autres entreprises, avec des standards, ...
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Distinguer les suivis de l'eau sanitaire et des eaux de production (par ligne ou section de production)
- Indicateur : litres / kg de linge traité
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Distinguer les suivis de l'eau sanitaire et des eaux "garage"
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration

- Hébergement : compteurs secondaires au minimum pour postes des cuisines et de la buanderie
- Indicateurs : consommations rapportées aux indices d'occupation (taux d'occupation, nombre de nuitées, nombre de repas servis, etc.)
- Autre :

Mesures relatives aux activités de production :

- Distinguer les suivis de l'eau sanitaire et des eaux de production (par ligne ou section de production)
- Autre :

20) LES CHOIX TECHNOLOGIQUES RÉALISÉS PERMETTENT-ILS DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS EN EAU ?

- ❑ Systèmes économiseurs d'eau équipant tous les W.C. (ex : réservoirs à double touche, interruption du flux, objet placé dans le réservoir afin d'en diminuer le volume)
- ❑ Systèmes économiseurs d'eau équipant tous les urinoirs (arrêts automatiques, poussoirs à fermeture pressurisée)
- ❑ Systèmes économiseurs d'eau équipant tous les robinets (mitigeurs, arrêts automatiques, réducteurs de débit, détecteurs optiques)
- ❑ Appareils électroménagers à faible consommation en eau et / ou avec cycle "éco"
- ❑ Processus industriels avec appareils à faible consommation en eau et / ou systèmes économiseurs d'eau comme circuits fermés
- ❑ Récupération et réutilisation d'eau de pluie pour certains usages (ex : arrosage des zones plantées ou nettoyage de véhicules de services, WC, machines à laver)
- ❑ Installation de citernes de stockage des eaux pluviales
- ❑ Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Choix à l'achat de machines à laver qui consomment moins d'eau
- Installation de systèmes qui permettent de réutiliser certaines eaux usées (ex : eau du dernier rinçage)
- Utilisation de l'eau de pluie dans les machines à laver.
- Recyclage des condensats de vapeur (séchage) pour la production d'eau chaude
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Nettoyage de l'atelier "à sec" avec graines absorbantes / sciure
- Remplacement des cabines à rideau d'eau par des cabines à filtre sec ("paintstopfilter")
- Préférence au ponçage à sec
- Utilisation d'un système de nettoyage automatique des pistolets à peinture (peintures à base d'eau)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement

- Systèmes économiseurs d'eau (douchettes) équipant toutes les douches
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Nettoyage des rouleaux d'encre avec chiffons et solvants à base végétale
- Au niveau des développeuses : limitation eau de rinçage : système d'économie / bains de rinçage en série (= cascade à contre-courant)
- Machines pour le développement munies d'une installation de désargentage

- Autre :

21) VEILLE-T-ON À OPTIMALISER LA MAINTENANCE TECHNIQUE ET À ENCOURAGER L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ?

- Surveillance régulière du circuit d'eau (conduites, robinets, chasses, ...)
- Réparation rapide des fuites
- Réglage optimal des débits de rinçage aux urinoirs
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Surveillance régulière du circuit vapeur
- Autre :

22) DES MESURES DE CONTRÔLE DES REJETS D'EAUX USÉES EXISTENT-ELLES ?

- Vérification de l'adéquation aux activités de l'entreprise du type de système de taxation (forfaitaire ou pas) pour le déversement des eaux usées
- Analyse des rejets d'eaux usées en cas d'usages non domestiques et du choix d'un paiement non forfaitaire de la taxe associée à des eaux à usage domestique
- Existence de listes des produits de nettoyage et d'entretien utilisés
- Existence de listes des produits utilisés dans les processus industriels, avec fiches toxicologiques rassemblées dans un classeur dans l'atelier
- Vidange régulière des séparateurs de graisses et d'hydrocarbures
- Existence de procédures de gestion efficace d'apparition d'odeurs
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Réalisation d'une analyse de la charge polluante de l'eau rejetée
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Réalisation d'une analyse de la charge polluante de l'eau rejetée
- Autre :

23) LES CHOIX TECHNOLOGIQUES EXISTANTS PERMETTENT-ILS DE RÉDUIRE (À LA SOURCE) LES REJETS POLLUANTS ?

- Parking de grande taille : traitement des eaux de ruissellement avant leur rejet (séparateurs d'hydrocarbures) et procédure de routine en organisant l'entretien périodique
- Minimisation de la dilution des rejets d'eaux usées à l'égout par l'eau de pluie : toiture verte, zone d'infiltration des eaux de pluie dans le sol, mini-bassin d'orage ...
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Machines munies d'un système de dosage des produits lessiviels
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Nettoyage des pièces dans un lavabo fermé (avec captage et stockage séparé de l'eau usée puis élimination par un collecteur agréé)
- Drainage efficace des eaux ruisselantes (lavages, ...) et bacs de rétention adaptés aux polluants principaux
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration :

- Existence de séparateurs de graisse et de procédure de routine pour leur entretien
- Absence de broyeurs de déchets
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Installation de systèmes de dosage aux points de consommation (rinçage encres/colles)
- Autre :

24) LES CHOIX DE CONSOMMATION (ACHATS) EFFECTUÉS PEUVENT-ILS MENER À UNE RÉDUCTION DES REJETS POLLUANTS ?

- Politique d'achats des produits d'entretien favorisant
 - les produits concentrés si leur utilisation correcte est surveillée
 - les produits moins nocifs pour l'environnement
- Introduire ici des données sur les types de produits d'entretien utilisés.

Exemple : Consommation de produits par activité

Activité / usage	Nom	Composition
Buanderie :		
Savon		
Adoucisseur		
Blanchiment et désinfection		
Chambres		
Lave-vaisselle		
Vitres		
Parquet		
Détartrant pour sanitaires		
Déboucheur		
Désodorisant		
Adoucissement de l'eau		

- Recours à des systèmes de réduction des doses des produits utilisés (ex : doseurs automatiques)
- Lors de mélanges, préparation des quantités strictement requises à la production
- Pour le débouchage de canalisations : recours à des déboucheurs à base d'enzymes et de bactéries plutôt qu'à des produits corrosifs
- Choix de détergents à base d'huiles végétales de préférence aux dérivés pétrochimiques

- Détergent pour lave-vaisselle sans phosphates ni composés chlorés
- Produits lessiviels sans EDTA, phosphates, NTA, azurants optiques, perborate de sodium
- Achat et usage exceptionnel d'eau de Javel (et autres désinfectants)
- Utilisation de détartrants à base d'acide acétique (vinaigre) ou d'acide citrique
- Suppression des achats de
 - blocs spéciaux pour W.C. et urinoirs
 - nettoyant spécial vitres
 - nettoyant spécial sanitaires
- Rejets de produits industriels : recherche des alternatives les moins nuisibles
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie

- Choix de savons enzymatiques
- Blanchissage au peroxyde au lieu du chlore
- Installation d'un système adoucisseur d'eau
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Utilisation de détergents ayant une durée limitée d'émulsion
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration :

- Utilisation de cires naturelles
- Si piscine, remplacer la désinfection par le chlore par un procédé non toxique d'ionisation
- Choix d'une blanchisserie extérieure avec politique de gestion environnementale de ses activités
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Colles: préférence "hot melts"
- Autre :

25) ENCOURAGE-T-ON LES COMPORTEMENTS ÉCONOMISEURS D'EAU ET DE PRODUITS ?

- Consignes pour éviter le surdosage
- Pas de rejets à l'égout de polluants tels que javel, peintures, solvants (ex : white spirit, acétone), huiles moteur, huiles de friture, ...
- Formation du personnel de nettoyage
- Objectif de diminution du nombre de produits utilisés
- Elaboration d'un plan de nettoyage permettant de prévenir la pollution en agissant
 - sur les fréquences de nettoyage
 - sur les méthodes de nettoyage utilisées
 - sur le type des produits utilisés
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie / buanderie

- Formation du personnel / consignes concernant la charge optimale des machines à laver, le dosage précis de la quantité d'eau et des produits à lessiver
- Autre :

.....

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Formation du personnel / consignes à propos des produits à ne pas jeter à l'égout (huiles / solvants de nettoyage / eau de rinçage fortement polluée comme eau de nettoyage des pièces) qui doivent être éliminés par un collecteur agréé et également à propos des mélanges à éviter (solvants / huiles)
- Autre :

.....

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration :

- Plan de nettoyage particulier pour cuisines et pour sanitaires, plus favorable à l'environnement
- *Personnel*
- Sensibilisation et formation du personnel de nettoyage aux bons usages des produits et aux nouveaux comportements plus favorables à l'environnement
- *Clientèle*
- Mesures incitant aux douches plutôt qu'aux bains
- Changement du linge de la clientèle à sa demande : pour les essuies de bain et pour les draps de lit
- Autre :

.....

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Nettoyage des machines : racler d'abord au maximum les restes de produits (restes d'encres / colles / ...) avant de rincer
- Formation du personnel / consignes à propos des produits à ne pas jeter à l'égout : révélateur / fixateur / encres / huiles / solvants de nettoyage / eau de rinçage "concentrée", qui doivent être éliminés par un collecteur agréé
- Autre :

.....

26) DES CHOIX DE TECHNOLOGIES ONT-ILS ÉTÉ RÉALISÉS EN VUE DE L'ÉPURATION DES REJETS D'EAUX USÉES ?

- Activité industrielle : séparation des eaux industrielles / eaux domestiques / eau de pluie
- Installation d'épuration adaptée aux activités de l'entreprise
- Traitement primaire : grilles, tamisage, filtration, centrifugation, flottation, ...
- Traitement secondaire : fermentation, épuration aérobie/ anaérobie, ...
- Traitement tertiaire : filtration (technologies diverses), coagulation/ floculation, ...
- Puits de sédimentation
- Séparateur huiles / eau

- Séparateur émulsions
- Recyclage des eaux grises (bioréacteurs, filtres à héliophytes,...)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Installation d'un puits de sédimentation où possible (récupération de colles)
- Installation d'un système de traitement physico-chimique (ex. ultrafiltration)
- Correction de pH
- Autre :

27) LE CONSTAT D'UNE DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU DE L'ENTREPRISE PEUT-IL ÊTRE FAIT ?

- Réalisation d'un bilan affichant les résultats observés
- Bilan différencié des consommations d'eau de ville et d'autres sources d'approvisionnement en eau
- Autre :

28) LE CONSTAT D'UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES REJETS D'EAUX USÉES DE L'ENTREPRISE PEUT-IL ÊTRE FAIT ?

- Réalisation d'un bilan affichant les résultats observés (nombre, types de produits toxiques / non toxiques, concentrations dans l'eau, ...)
- Autre :



DECHETS

29) A-T-ON MIS EN PLACE DES MESURES DE SUIVI, CONTRÔLE ET ANALYSE DES CONSOMMATIONS DE MATÉRIAUX OU PRODUITS ?

- Relevé des achats (quantité, qualité, budget). Introduire ici les données de consommation (données brutes – coûts – indicateurs et ratios). Présentation visuelle des données (graphiques / tableaux)
- Relevé des consommations des machines en matières premières
- Identification des postes à forte consommation en matières premières
- Identification des matières premières particulièrement importantes par la quantité utilisée ou leur dangerosité
- Suivi de ces matières premières « cibles » par type d'activité (de l'entrée à la sortie de l'entreprise)
- Développement d'indicateurs (consommations rapportées à des unités de référence)
- Établissement d'objectifs de réduction des consommations
- Évaluation des résultats par rapport à des standards
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Consommation de papier par type d'activité et par personne (ex : kg de papier à usage interne / fonctionnaire, kg de brochures « publiques » / agent)
- Quantification des achats de différents types de papier (recyclé, blanchi, sans chlore, ...)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie / buanderie

- Consommation de produits de lessive par kg linge traité
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Consommations de fixateur/ révélateur par mois par m² de films développés (prépress), encres, solvants, colles, papier/ carton (kg ou tonnes par an)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Consommations d'huiles, vernis / peintures, solvants, ...
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration :

- Indicateurs = quantités ou coûts / client
- Autre :

30) A-T-ON MIS EN PLACE DES MESURES DE SUIVI, CONTRÔLE ET ANALYSE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ?

- Inventaire de tous les déchets produits (type, quantité, source, dangereux et/ou spéciaux). Introduire ici les données quantifiées (données brutes – coûts – indicateurs et rations). Présentation visuelle des données (graphique / tableaux). Mettre en évidence les données déchets dangereux – déchets spéciaux.
- Relevé régulier des quantités de déchets tout-venant, emballages ménagers et industriels, papiers / cartons, déchets dangereux, et de certains déchets spécifiques à l'entreprise présents en grande quantité ou présentant des caractéristiques d'élimination spécifiques (déchets spéciaux par exemple)
- Développement d'une comptabilité "déchets" tenant compte des frais d'élimination et des pertes de matières premières
- Evaluation des résultats = évolution dans le temps/ comparaison avec d'autres entreprises, standards, ...
- Registre des déchets de chantiers et de leurs filières d'élimination, détaillant les collecteurs et le pourcentage de déchets orientés vers une filière de recyclage.
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Déchets : papier, emballages, déchets dangereux
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Déchets : résidus encres / solvants / fixateur, papier, palettes, emballages (conteneurs d'encre, de fixateur, etc.)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Déchets : piles / résidus d'huiles / vernis / peintures / solvants / diluants, emballages (conteneurs de ces produits)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration :

- Flux particuliers comme déchets organiques (tables / cuisines / jardins) et huiles / graisses de cuisine
- Déchets dangereux : piles des serrures à carte magnétique, tubes fluorescents, batteries, filtres de ventilation, résidus de solvants comme white-spirit, cartouches d'imprimantes, ...
- Autre :

31) LES CHOIX TECHNOLOGIQUES EFFECTUÉS FAVORISENT-ILS LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

- Recours à des méthodes de production minimisant les déchets engendrés
- Installation d'appareils de régénération des produits
- Installation de circuits de réutilisation interne
- Limitation des chutes de fabrication par optimisation du procédé

- ❑ Installation de systèmes de récupération des chutes de fabrication
- ❑ Choix de machines munies d'un dosage de matières et produits
- ❑ Pas d'utilisation abusive du polystyrène
- ❑ Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Photocopieur recto/verso, imprimantes recto/verso, e-mail, fax-modem, ...
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Machine désargentante du fixateur (pre-press – grandes imprimeries)
- Utilisation de balances d'encre pour dosage précis
- Dosage précis de révélateur, fixateur, colles, AIP(alcool isopropyl)
- Choix optimal de la largeur des rouleaux de papier en fonction de la machine et du produit final
- Distillation de solvants afin de les récupérer et réutiliser
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Pistolets de peinture "High Volume Low Pressure"
- Application de la technique "débosseler sans repeindre"
- Réglage optimal de la pression des pistolets de peinture ; pas de pression trop forte (3,5 bars pour pistolets pneumatiques classiques)
- Distillation des solvants / "thinners" afin de les réutiliser
- Autre :

32) LES CHOIX D'ACHATS EXISTANTS PERMETTENT-ILS LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

- ❑ Réflexion sur l'utilité du produit, de la fourniture, avant tout achat
- ❑ Gestion adéquate des stocks (dates de péremption, besoins)
- ❑ Promotion de la réutilisation en interne et de la réparation des biens
- ❑ Réflexion sur l'achat en commun, l'échange, la location de biens
- ❑ Adoption de critères d'achat de produits écologiques tels que : durables, réparables, réutilisables, re-remplissables, rechargeable, recyclés, recyclables, labélisés, sans substances dangereuses, ...
- ❑ Penser emballage minimum lors de l'achat : privilégier les produits en vrac, concentrés, consignés
- ❑ Introduction de clauses de reprises dans les contrats (pour le matériel en fin de vie (appareils électriques, électroniques), pour les emballages tels que palettes, fûts vides, ...)
- ❑ Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Récupération des versos pour réaliser des blocs-notes
- Courrier interne dans des fardes réutilisables
- Récupération des classeurs, des meubles, ...

- Matériel de bureau écologique : papier recyclé, classeur en carton recyclé, calculatrice solaire, stylo rechargeable, marqueur fluo à base d'eau, crayon fluo, colle et correcteur sans solvants nocifs, crayons sans vernis, ...
- Réunions : éviter les transparents (présentations sur support informatique)
- Cafétéria : éviter la vaisselle jetable et les conditionnements individuels
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie / buanderie

- Produits de lessive : concentrés/ en grandes quantités
- Sacs réutilisables (lavables) pour vêtements
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Produits photochimiques "concentrés", révélateur en poudre
- Encres "alternatives" : encres « overnight » / spray, encres à base d'eau
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Alternatives aux peintures "classiques" : peintures à base d'eau ou peintures "High Solid"
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration :

- Petit-déjeuner, bistrot, bar, restaurant : éviter les mini-portions et conditionnements individuels
- Produits et articles d'hygiène et de toilette / guest amenities : éviter l'usage unique, préférer dispensateurs rechargeables pour savon, shampooing, produit douche, ...
- Utilisations de tissus au lieu de papiers (serviettes, nappes, ...)
- Papier 100 % recyclé et TCF pour documents internes, papier W.C., courriers, documents de promotion, fardes de meetings, ...
- Traiteur : livraison de plats en récipients réutilisables avec système de reprise (éviter l'aluminium)
- Pas de distributeurs de boissons en emballages non consignés
- Pas de gobelets à usage unique (salle de bain, distributeurs à boissons, ...)
- Autre :

33) DANS CETTE OPTIQUE DE PRÉVENTION, VEILLE-T-ON À OPTIMALISER LA MAINTENANCE ET LES RÉGLAGES DES MACHINES ?

- Adaptation des machines à la spécificité des produits
- Entretien des machines (étanchéité afin d'éviter les déchets liquides dangereux)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Réglage des photocopieurs pour accepter le papier recyclé, réglage recto/verso par défaut

- Autre :

34) ENCOURAGE-T-ON LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À UNE DIMINUTION DES CONSOMMATIONS ?

- Formation du personnel aux gestes permettant de diminuer les consommations, de ne pas gaspiller, de bien doser, réutiliser, ...
- Formations spécifiques à certains services (économat, service de maintenance, service marketing, ...)
- Consignes pour l'utilisation rationnelle de matières premières
- Consignes concernant la réutilisation des matières premières
- Consignes pour l'utilisation correcte des machines
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Formation à la manipulation des photocopieuses, de l'ordinateur, ...
- Mise à jour de listes mailing, des listes de circulation de documents (ex : revues de presse)
- Récupération des versos des papiers
- Utilisation de l'ordinateur : petits caractères pour lettres, visualisation des documents avant impression, ...
- Utilisation du courrier électronique pour le courrier interne
- Mise à disposition de bacs de récupération des papiers pour usage ultérieur de la 2^{ème} face
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Préparation des images sur ordinateur (ex. computer-to-film, computer-to-plate)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Formation du personnel quant à l'usage correct des pistolets de peinture (angle droit, bonne distance, ...)
- Ne pas diluer plus que nécessaire
- Utiliser des tableaux digitaux pour mélanger les peintures
- Réutiliser les résidus d'encres
- Fermeture des bouteilles et boîtes après utilisation (éviter les accidents de renversement)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration :

- Stockage et congélation des aliments dans des emballages réutilisables (bacs lavables)
- Autre :

35) LES COMPORTEMENTS DE TRI DES DÉCHETS SONT-ILS ENCOURAGÉS ?

- ❑ Formation du personnel (personnel interne ou externe à l'entreprise) chargé du tri et de l'acheminement des déchets sur les lieux de stockage et d'enlèvement
- ❑ Pour les travaux et chantiers : formation des ouvriers au tri sélectif sur chantier, consignes claires et mise à disposition d'outils de tri pratiques et accessibles
- ❑ Mise à disposition d'outils de tri pratiques et accessibles
- ❑ Rappel régulier des consignes de tri pour le personnel
- ❑ Affichage de consignes claires au-dessus des différentes poubelles de tri
- ❑ Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Poubelles de tri du papier dans tous les bureaux
- Poubelles pour le tri du papier et des emballages dans les salles de réunions
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration :

- Sensibilisation des clients à un tri dans leurs chambres (poubelles à 2 compartiments : tout-venant et papiers (magazines, journaux, dépliants, ...))
- Autre :

36) LES FILIÈRES D'ÉLIMINATION SUIVIES PAR LES DÉCHETS / PRODUITS SONT-ELLES APPROPRIÉES ?

- ❑ Tri
 - organisation interne du tri et des filières de collecte (regroupement)
 - matériel de tri approprié (poubelles sélectives, chariot de nettoyage, ...)
- ❑ Dons (écoles, organismes d'économie sociale, ...) de déchets pouvant avoir une seconde vie : matériel électrique, électronique ou informatique, mobilier
- ❑ Reprise par le fournisseur
 - reprise du matériel E&E remplacé (ordinateurs, ...)
 - reprise des emballages, palettes et fûts vides
- ❑ Stockage des déchets
 - Stockage de produits dangereux dans des récipients bien fermés et dans des entrepôts propres et bien aérés
 - éviter les mélanges de déchets
 - Maintenance appropriée des déchets stockés
- ❑ Collecte (enlèvement)
 - Etablissement de contrats d'enlèvement des déchets
 - Choix de filières de collecte plus favorables à l'environnement
 - Collecte sélective par un ou plusieurs organismes pour au minimum les flux suivants : emballages, papier, déchets dangereux
 - Collecte des déchets dangereux par un collecteur agréé
 - Recherche de filières existantes pour les flux particuliers identifiés
 - Organisation d'une collecte collective (regroupement d'entreprises) pour certains déchets produits individuellement en petites quantités (ex : emballages boissons)
 - Elimination limitée au maximum aux résidus du tri
- ❑ Traitement des déchets in situ
 - Compostage des déchets organiques et gestion correcte du compost

- Pré traitement de certains déchets
- Pas d'incinération hors d'incinérateurs réglementaires
- Tri des déchets de chantier :
 - Déchets inertes : béton ; briques et briquaillons (à séparer idéalement car valeur finale différente)
 - Bois (traité ou non traité),
 - Métaux,
 - Plastiques : séparer plastiques durs (tyuaux) ; souples (emballages, revêtements de sol, de toiture...) ; isolants (polyuretane, polystyrène expansé, ...)
 - Déchets dangereux : PCB, solvants, Amiante
 - Autres : asphalte, céramiques, verre plat, liège, ...
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de nettoyage de textiles / blanchisserie / buanderie

- Reprise et réutilisation des cintres
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Tri des résidus de fixateur, révélateur, encres, solvants, ...
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Tri des résidus d'huiles, solvants, batteries, fluides de refroidissement, chiffons et sciures sales...
- Pas de mélange de solvants ; stockage dans des containers fermés
- Stockage des batteries dans des containers résistant aux acides et stockage de ces conteneurs dans un bac de rétention
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et de restauration :

- Tri des huiles et graisses de cuisine : stockage en fûts, pas de déversement à l'égout !
- Dons de produits de toilette légèrement usagés (savons, serviettes de bain, draps, ...)
- Autre :

37) LE CONSTAT D'UNE PRÉVENTION EFFICACE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS (PRÉVENTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE) PEUT-IL ÊTRE FAIT ?

- Réalisation d'un bilan affichant les résultats observés en terme quantitatif (diminution des indicateurs de consommation et de production de déchets choisis)
- Bilan qualitatif (évolution de la quantité de déchets dangereux, spéciaux, chimiques... produits)
- Autre :

38) PEUT-ON CONSTATER UNE ÉVOLUTION FAVORABLE DES FRACTIONS TRIÉES ?

Catalogue de pratiques environnementales en entreprise

- ❑ Réalisation d'un bilan affichant les résultats observés (augmentation du nombre de fractions triées, diminution de la fraction résiduelle non triée)
- ❑ Autre :



MOBILITE

39) RÉALISE-T-ON UN SUIVI DE LA PROBLÉMATIQUE "MOBILITÉ" DE L'ENTREPRISE (DÉPLACEMENTS DES PERSONNES, ACCESSIBILITÉ DES LIEUX) ?

- Désignation d'un coordinateur de la mobilité
- Connaissance des modes de déplacements domicile-travail principaux des travailleurs
- Estimation du nombre et de la destination des déplacements professionnels par jour et répartition modale de ceux-ci
- Estimation du nombre de livraisons réceptionnées et effectuées par l'entreprise
- Connaissance du nombre, des modes de déplacements et de l'origine de la clientèle et/ou des visiteurs
- Connaissance de l'accessibilité de l'établissement en transports en commun, à pied, à vélo et en voiture
- Connaissance des possibilités de stationnement des voitures et des deux-roues dans ou aux alentours de l'entreprise
- Connaissance de l'ensemble des coûts associés à la mobilité (frais de gestion et de construction de parkings, remboursements de frais de déplacements du personnel, ...)
- Définition et suivi d'indicateurs de performances (ex : nombre total de km voiture / travailleur, taux d'utilisation des divers modes de transport, taux de remplissage des voitures particulières, taux d'occupation des parkings)
- Autre :

40) L'ENTREPRISE DÉVELOPPE-T-ELLE DES MESURES DE PRÉVENTION DU BESOIN DE DÉPLACEMENT ?

- Réflexion sur la localisation de l'entreprise : adéquation entre cette localisation et l'accessibilité du site (autrement dit « la bonne entreprise à la bonne place ») - déménagement éventuel
- Promotion du télétravail et des téléconférences
- Possibilités d'horaires décalés (transports en commun hors des bouchons et moins occupés)
- Influence sur le choix de domicile du travailleur (ex : prime au rapprochement du lieu de travail)
- Lors de chantier, optimisation du charroi
- Autre :

41) A-T-ON MIS EN PLACE DES MESURES DISSUASIVES DE L'UTILISATION INDIVIDUELLE DE LA VOITURE ?

- Gestion du parking de l'entreprise : réduction du nombre d'emplacements de parking disponibles (en particulier pour le personnel) et distribution de vignettes de parking
- Participation du personnel aux frais de location / gestion du parking
- Suppression ou réduction de l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacements domicile / travail en voiture

- Développement d'une politique de réduction de recours aux voitures de société, véhicules de fonction
- Collaboration avec sociétés de taxis pour les déplacements professionnels
- Autre :

42) EXISTE-T-IL DES MESURES INCITATIVES AUX MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE ?

- Mesures favorisant l'utilisation des transports en commun
 - participation totale ou partielle de l'entreprise aux coûts des abonnements, a fortiori quand il n'y a pas d'obligation légale. A distinguer par société de transport.
 - attribution de billets dans l'entreprise pour les déplacements professionnels
 - vente de billets dans l'entreprise pour les déplacements privés
- Mesures en faveur du covoiturage (carpooling)
 - réservation d'emplacements de parking pour covoitureurs
 - base donnée interne à l'entreprise pour du covoiturage (centrale de covoiturage)
 - contact avec les entreprises proches pour du covoiturage
 - indemnisation des déplacements au moins égale à celle des utilisateurs individuels de voitures
 - garantie de retour pour covoitureurs (remboursement du taxi)
 - proximité d'une station de voitures partagées (car-sharing), par ex. cambio
- Mesures favorisant l'usage du vélo
 - Aménagements sécurisés de parking pour vélos, à proximité de l'entrée
 - installation de douches et vestiaires
 - existence de vélos d'entreprise
 - indemnisation des déplacements à vélo
 - offre d'une couverture d'assurances
- Mesures en faveur des piétons
 - prime
 - contact avec les administrations compétences pour l'état des trottoirs, leur largeur, la dangerosité des traversées, les temps d'attentes aux feux, l'éclairage public
- Mesures en faveur du transport d'entreprises, organisation de navettes par un véhicule d'entreprise
- Modification des horaires fixes et / ou flexibilité des horaires
- Prime "éco-mobilité" (somme forfaitaire ou jours de congé)
- Autre :

43) DES MESURES ONT-ELLES ÉTÉ PRISES EN MATIÈRE D'INFORMATION / SENSIBILISATION DU PERSONNEL ?

- Affichage d'un plan d'accès multi-modal
- Affichage (sur valves ou intranet) des horaires des transports en commun desservant la zone de l'entreprise
- Feuillet d'information sur les tarifs et la desserte en transports en commun
- Mise à disposition du personnel du plan Métro/Tram/Bus de la STIB
- Organisation de rencontres ou réunions autour des préoccupations du personnel en matière de mobilité (ex : covoiturage)

- Utilisation du réseau Intranet pour la circulation d'informations pratiques
- Possibilité de conseils d'itinéraires (usagers des Métro / Tram / Bus, covoitureurs, cyclistes, piétons, ...)
- Information sur les mesures incitatives aux modes de déplacement "alternatif à la voiture" mises en place par l'entreprise
- Initiation à la conduite du vélo dans la circulation automobile
- Sensibilisation des chauffeurs à une conduite plus souple, donc moins polluante
- Autre :

44) DES MESURES ONT-ELLES ÉTÉ PRISES EN MATIÈRE D'INFORMATION / SENSIBILISATION DES VISITEURS, CLIENTS, FOURNISSEURS ?

- Association systématique à l'adresse de l'entreprise, des moyens d'y accéder en transports en commun (papiers à lettres, invitations, dépliants, courriers électroniques, annonces publicitaires, ...)
- Offre d'un titre de transport aux invités de l'entreprise
- Information de la clientèle sur possibilités d'accès en Métro/Tram/Bus dans les prospectus et lors des réservations
- Information de la clientèle sur les horaires des transports en commun, tarifs et itinéraires
- Service de transport des clients par l'entreprise (« navette « clients)
- Promotion d'un tourisme sans voiture
- Promotion de séjours de longue durée
- Package d'hébergement incluant le trajet en transport public
- Information sur les possibilités de locations de vélos
- Autre :

45) DES MESURES ONT-ELLES ÉTÉ PRISES POUR LES VÉHICULES DE SERVICE PERMETTANT DE RÉDUIRE LEURS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ?

- Vérification de la pertinence de la flotte existante en termes de nombre de véhicules
- Optimisation des déplacements de service (ex : organisation d'un covoiturage pour les déplacements professionnels)
- Rationalisation des tournées de livraison, recours à la formule "remise / reprise"
- Optimisation de l'utilisation des véhicules de service (réservations au lieu d'attributions nominatives, minimisation du nombre de véhicules stationnaires, ...)
- Incorporation dans la flotte de véhicules "propres"
 - alternatifs : véhicules au LPG, gaz naturel, électriques ou hybrides,...
 - essences : à faibles émissions de CO₂ (catégories A, B ou C) et avec la *Norme Euro* la plus récente (ou même anticipative)
 - diesels : idem essence mais, en plus, avec présence de filtres à particules
- Préférence pour des véhicules sans air climatisé
- Entretien et contrôle régulier des véhicules (réglage carburateur, pression pneus, émissions polluantes, etc.)
- Autre :

46) LE CONSTAT D'UNE DIMINUTION DE L'UTILISATION DES VOITURES PERSONNELLES, DE SERVICE ET/OU DE SOCIÉTÉ PEUT-IL ÊTRE ÉTABLI ?

Catalogue de pratiques environnementales en entreprise

- ❑ Résultats sur les changements de mode suite à de nouvelles mesures
- ❑ Réalisation d'un bilan affichant les consommations de carburants des véhicules de société et de service
- ❑ Réalisation d'un bilan affichant le budget consacré à la dépenses de carburants
- ❑ Autre :



BRUIT

47) EXISTE-T-IL UN SUIVI DE LA PROBLÉMATIQUE "BRUIT" AU SEIN DE L'ENTREPRISE ?

- Inventaire des sources de bruit / vibrations, avec description de la typologie du bruit (récurrent, occasionnel, continu, évolutif, long ou court)
- Sensibilisation, responsabilisation du personnel
- Existence de procédures de consultation du personnel
- Existence de procédures de gestion des plaintes du voisinage
- Réalisation d'une analyse de bruit si nécessaire
- Contrôle régulier des mesures (par une entreprise spécialisée si nécessaire)
- Application et respect de normes sonores en fonction des périodes de travail
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration

- Gestion de plaintes éventuelles de la clientèle
- Calcul de la surcharge sonore due à la musique et contrôle régulier
- Autre :

48) A-T-ON PRIS DES MESURES TECHNIQUES EN VUE DE RÉDUIRE LE BRUIT ?

- Désolidarisation des machines avec les parois et murs mitoyens
- Recours aux portes à fermeture automatique aux lieux de livraisons
- Mise à disposition de protections auditives individuelles à partir d'un niveau sonore de 85 dB(A) et contrôle régulier de leur usage
- Programmateur de HVAC plus sophistiqué tenant compte des jours fériés et week-end
- Etude des orifices d'aspirations de refoulement des souffleries (pas en direction d'habitations, insonorisation, conduites plus grandes)
- Ajustement de la rotation des ventilateurs
- Limitation du bruit lié aux travaux et chantiers par le choix des techniques
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration

- Limitation des niveaux sonores des appareils utilisés par la clientèle (TV, radio, réveils, téléphone, ...)
- Soirées dansantes, concerts de musique : isolation acoustique de la salle, éventuellement système automatique de limitation du bruit (sonomètre intérieur et coupure de l'amplification si seuil dépassé)
- Autre :

Mesures spécifiques aux locaux d'entrepôts / stockage / garage

- Portes individuelles dans la grande porte de l'entrepôt / garage
- Autre :

49) CERTAINS ACHATS ONT-ILS ÉTÉ EFFECTUÉS EN VUE D'UNE RÉDUCTION DU BRUIT ?

- Installations HVAC avec un niveau sonore bas (chauffage, ventilation, conditionnement d'air, installations de froid)
- Limitation des pièces en mouvement dans la machine
- Achat de machines avec niveau sonore bas
- Achat de charrette avec roues en caoutchouc pour les livraisons
- Autre :

Mesures spécifiques aux locaux d'entrepôts / stockage

- Utilisation au maximum de véhicules 'silencieux' pour la livraison / déchargement
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux :

- Ordinateurs, photocopieuses, imprimantes, ..., 'silencieux'
- Autre :

50) A-T-ON PRIS DES MESURES D'OPTIMALISATION DE LA MAINTENANCE TECHNIQUE DANS UNE PERSPECTIVE "BRUIT" ?

- Contrôle régulier des ascenseurs (graissage des câbles, ...)
- Entretien et nettoyage régulier des installations
- Entretien et réparation des matériaux d'isolation (par ex. nettoyage des joints)
- Réparation de fuites acoustiques (par ex. fissures)
- Respect des prescriptions techniques liées aux installations de chauffage, air conditionné et froid
- Autre :

51) EXISTE-T-IL DE RÉELLES MESURES D'ISOLATION ACOUSTIQUE DES INSTALLATIONS ET LOCAUX ?

- Machines bruyantes dans locaux insonorisés ou le plus loin possible des maisons voisines
- Isolation acoustique entre les locaux bruyants et calmes (par ex. bureaux)
- Revêtements insonorisants ou autres isolations (silent blocs, ...) de toitures, parois, portes, fenêtres, raccords, tuyauteries, appareils bruyants, ...
- Isolation acoustique prévue à la construction ou rénovation si possible
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités de bureaux

- Photocopieuses, imprimantes et autres appareils bruyants dans un local séparé
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Machines bruyantes (presse rotative, compresseurs, pompes à vide, ...) rassemblées dans un local insonorisé
- En capsulage des compresseurs (livrable par les fournisseurs)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement

- Isolation acoustique du sol (tapis, ...)
- Autre :

52) ENCOURAGE-T-ON LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À UN MEILLEUR NIVEAU SONORE ?

- Fermeture des portes et fenêtres pour toutes sources de bruit
- Existence d'un code de comportement pour le personnel travaillant à l'extérieur ou en dehors des heures classiques de travail
- Sensibilisation du personnel à propos de leur comportement à l'extérieur et l'intérieur de l'entreprise
- Responsabilisation du personnel
- En cas de travaux : information du voisinage sur les travaux prévus (type, durée, responsable des travaux) et limitation des plages horaires de chantiers
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Fermeture des portes et fenêtres quand débosselage
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration :

- Equipes du matin et de nuit : consignes de respect du voisinage
- Sensibilisation des clients à propos de leur comportement à l'extérieur et à l'intérieur si nécessaire
- Demande aux fournisseurs de couper le moteur des véhicules lors du déchargement
- Demande aux chauffeurs d'autocars de couper le moteur
- Organisation des livraisons de façon qu'elles se fassent à la même heure, éviter les heures matinales ou tardives
- Dialogue avec le voisinage afin de remédier aux plaintes
- Limitation de la durée d'utilisation nocturne de la terrasse
- Remplacement de la terrasse par une véranda
- Autre :

53) LE CONSTAT D'UNE AMÉLIORATION DU NIVEAU SONORE AU SEIN DE L'ENTREPRISE PEUT-IL ÊTRE FAIT ?

- Diminution des plaintes en interne
- Diminution des plaintes du voisinage
- Respect des normes d'émissions sonores précisées dans permis d'environnement
- Autre :



SOL

54) A-T-ON MIS EN PLACE DES MESURES DE SUIVI DE LA QUALITÉ DU SOL, D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION ?

- Indispensable
 - en cas de cessation d'activités à risque ou de cession de permis d'environnement y relatif ;
 - en cas d'aliénation de droits réels sur un terrain abritant ou ayant abrité des activités à risques ;
 - en cas d'implantation d'une activité à risques ;
 - en cas d'implantation d'une activité sur un terrain repris à l'inventaire des sites potentiellement pollués ;
 - en cas d'accidents ou de découvertes fortuites de pollution.
- Définition d'objectifs de prévention de la pollution du sol (activités à risques)
- Connaissance de l'historique du site d'implantation de l'entreprise, des risques de contamination passée
- Connaissance des risques de contamination actuels
- Connaissance de la classe de sensibilité des milieux avoisinants (géologie, hydrogéologie, proximité de zones de captage, puits, zones protégées, ...)
- Si suspicion de pollution (activité "à risques" dans le passé, constat d'une fuite), réalisation d'une analyse de la pollution du sol par un bureau agréé en matière de pollution du sol (reconnaissance de l'état du sol, étude de risque, plan d'assainissement)
- En cas de pollution, prise rapide de mesures de remédiation (pour éviter tout risque d'exposition pour la santé humaine et l'environnement, diminuer les coûts d'intervention et augmenter l'efficacité de l'assainissement)
- Autre :

55) VEILLE-T-ON À OPTIMALISER LA MAINTENANCE TECHNIQUE, DANS UNE PERSPECTIVE DE PROTECTION DU SOL ET DES EAUX SOUTERRAINES, AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION ET À LA DÉTECTION DES FUTURES ?

- Existence d'un plan de maintenance préventif
- Contrôle régulier de la couverture du sol des lieux de stockage des produits / déchets dangereux et inflammables ainsi que des récipients qui les contiennent
- Contrôle régulier des cuves / réservoirs / des produits dangereux et inflammables, notamment des cuves à mazout
- Contrôle par un spécialiste
 - Tous les ans pour les réservoirs non-enfouis ("de surface")
 - Tous les 10 ans pour les réservoirs enfouis
- Traitement rapide des fuites, réparation ou remplacement du matériel
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Contrôle régulier des égouts, locaux de stockage et emballages (récipients) des produits / déchets dangereux (fixateur, révélateur, solvants, huiles, ...)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Contrôle régulier des égouts, des réservoirs / conteneurs de produits / déchets dangereux (huiles, fluides de refroidissement, solvants, batteries, dégraissants, ...) et locaux de stockage (imperméabilité de la couverture du sol)
- Autre :

56) A-T-ON INSTALLÉ DES MESURES DE PRÉVENTION D'UNE POLLUTION DU SOL ?

- Existence de liste des produits / déchets / dangereux présents dans l'entreprise
- Stockage des produits dangereux dans un local séparé et adapté, avec une couverture imperméable du sol et sans contact direct avec les égouts
- Entreposage des bidons de produits dangereux dans un bac étanche (avec ou sans égouttoir) permettant de circonscrire d'éventuelles fuites, ou dans une armoire de sécurité
- Préférence aux cuves non enfouies dans le sol pour les grands réservoirs de stockage de liquides "à risques" (mazout, solvants...)
- Encuvement autour des citernes à mazout
- Traitement des réservoirs enfouis inutilisés : nettoyage, dégazage et neutralisation à l'aide de matériaux inertes, non-polluants et non-pollués, par des professionnels puis élimination des résidus de nettoyage par éliminateurs agréés
- Imperméabilisation des zones à risques (pollution directe ou par les eaux de pluie, de lavage, ...) (parkings, garages, ateliers, ...)
- Demande de permis d'environnement pour assainissement du sol
- Couverture (toit) des citernes extérieures
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'imprimerie :

- Exemples de produits dangereux - déchets dangereux : fixateur / révélateur / solvants / huiles / encres / ...
- Stockage limité de produits dans l'atelier
- Dans de nouveaux bâtiments, égouts en matériau résistant aux produits chimiques
- Machines utilisant des produits dangereux (développeuses, ...), placées dans un bac étanche (récupération des pertes)
- Présence d'une boîte d'intervention, avec matériel d'absorption, au niveau des locaux de stockage
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'entretiens de véhicules / garages / carrosseries

- Exemples de produits dangereux - déchets dangereux : huiles, fluides de refroidissement, solvants, batteries, dégraissant, ...
- Imperméabilisation du sol de l'atelier
- Stockage limité de produits dans l'atelier

- Démontage de voiture : éléments polluants (ex. moteurs) déposés sur un sol imperméable aux fluides, récupération de tous les liquides dans des fûts adéquats, etc.
- Elimination appropriée des fluides des débris de voitures
- Batteries placées dans un bac résistant aux acides
- Autre :

57) VEILLE-T-ON À METTRE EN PLACE DES PROCÉDURES ADÉQUATES POUR L'ASSAINISSEMENT DE SOL CONTAMINÉ ?

- En cas de constat d'une pollution du sol, réalisation d'un assainissement avec consultation d'un bureau spécialisé en vue du choix de la technologie la mieux adaptée au type de pollution
- Autre :

58) EXISTE-T-IL DES CONSIGNES ET INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPORTEMENTS DU PERSONNEL ?

- Instructions élémentaires : avertir en cas de fuites, juguler la fuite



ESPACES VERTS & NON BATIS

59) UNE POLITIQUE DE GESTION MOINS POLLUANTE DES ESPACES VERTS ET NON BÂTIS (PARKINGS, TROTTOIRS, CHEMINS, COURS INTÉRIEURES, ZONES DE REcul, ...) A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE ?

- Absence d'utilisation d'herbicides (alternative : désherbage manuel)
- Absence d'utilisation de pesticides
- Absence d'utilisation d'engrais chimiques (alternative : engrais naturels comme le compost)
- Déneigement : utilisation de sable ou cendres au lieu de sel
- Autre :

60) LES MÉTHODES DE GESTION DES ESPACES PLANTÉS VEILLENT-ELLES À MINIMISER LES CONSOMMATIONS D'EAU, D'ÉNERGIE ET LA PRODUCTION DE DÉCHETS ?

- Abstention d'un arrosage inutile et trop fréquent
- Réduction de la fréquence des tontes, fauchage annuel ou trisannuel (avec exportations ou compostage local) et maintien de zones à gestion minimale
- Réduction de la fréquence des tailles des haies (max. 2 fois par an)
- Prévention du désherbage des parterres grâce au paillage végétal
- Utilisation des tontes pour le paillage
- Choix d'une tondeuse avec système de micro-pulvérisation (pas de ramassage de tonte)
- Autre :

61) L'ENTREPRISE MÈNE-T-ELLE UNE POLITIQUE DE VERDURISATION DES ESPACES NON BÂTIS ET DE LEUR GESTION PLUS FAVORABLE À LA FAUNE ET FLORE LOCALES (BIODIVERSITÉ) ?

- Choix, pour les plantations, d'essences indigènes (adaptées à la région)
- Préférence pour les haies mixtes (mélange de plusieurs essences)
- Absence d'utilisation d'insecticides et de produits phytosanitaires
- Verdurisation des parkings et de ses pourtours
- Plantations des zones de recul
- Maximisation de la surface perméable ou semi-perméable
- Minimisation de la surface non bâtie non plantée / des zones avec graviers, pavés ou bitume
- Maintien des arbres morts et de bois mort au sol (tas), lieux de refuge pour la faune
- Création de prairies de fauche (fauchées 2 à 3 fois par an et exportation ou compostage local) ou reconversion de pelouses en prairies fauchées
- Conservation de friches gérées par fauche (1 fois par an ou deux ans) avec exportation ou compostage local ou de friches évoluant de manière spontanée
- Conservation ou création de zones humides aménagées naturellement (pentes douces et végétation aquatique)
- Autre :

62) DES MESURES DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION RELATIVES AUX ESPACES VERTS ET À LA CONSERVATION DE LA NATURE ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN PLACE ?

- Information de l'ensemble du personnel
- Formation du personnel d'entretien en matière de gestion alternative
- En cas de sous-traitance de l'entretien des zones non bâties :
 - Choix d'une firme d'entretien sensible à une gestion environnementale
 - Intégration de critères, dans le cahier des charges, relatifs au compostage, paillage, aux fréquences de tontes et de tailles, etc.
 - Contrôle de la qualité de gestion de la sous-traitance (formation du personnel, respect des consignes, ...)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement :

- Informations sur des visites, promenades, activités, "nature" ou à thématique environnementale
- Autre :

63) VEILLE-T-ON À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ?

- Plantation de hautes tiges autour des bâtiments avec essences locales
- Utilisation de parties de bâtiment comme support de végétation : plantes grimpantes en façade, "toiture" verte
- Choix de la végétation en fonction des besoins de lumière et de protection solaire
- Création d'espaces de détente pour le personnel
- Création d'étendues aquatiques (étang, mare)
- Autre :

Mesures spécifiques aux activités d'hébergement et restauration :

- Offre d'une zone verte d'agrément à la clientèle avec intégration des critères cités précédemment
- Autre :



PRATIQUES AVEC INCIDENCES INDIRECTES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'Annexe VI du Règlement européen 761/2001¹ donne comme explication aux aspects environnementaux indirects : « *Les activités, produits et services d'une organisation peuvent être à l'origine d'aspects environnementaux qui échappent à la maîtrise de l'organisation.* »

64) DES RECOMMANDATIONS OU DES EXIGENCES RELATIVES AUX ACHATS (FOURNITURES, SERVICES, TRAVAUX) SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT EXISTENT-ELLES ?

- Organisation de la gestion des stocks (fournitures, imprimés, périssables, ...) en faveur de la prévention c'est-à-dire évitement maximal tant des déchets que de nouveaux achats
- Connaissance des comportements d'utilisation des matériaux, des produits par les sous-traitants
- Utilisation de critères environnementaux pour les achats de fournitures / travaux / services
- Mise en évidence des éco-produits dans les listes de fournitures
- Prise en compte des coûts, pour l'entreprise, du cycle de vie de certains produits achetés (considérer aussi les coûts d'élimination) et l'énergie grise
- Mise au courant régulière des nouveautés (veille éco-consommatrice)
- Dialogue avec le propriétaire (des locaux, du terrain) afin de permettre l'amélioration d'un point de vue environnemental de certains aspects gérés par ce propriétaire
- Dresser la liste des services qui sont sous-traités :

Services	Impact	Mesures
Impression des publications		
Maintenance et entretien des installations de HVAC et autres		
Entretien des chaudières		
Livraisons		
Nettoyage des locaux et équipements		
Blanchisserie		
Entretien des espaces verts		
Restauration		
Collecte des déchets		
Leasing de véhicules		
Autre : ...		

¹ Règlement (CE) n°761/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

65) DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SONT-ILS INTÉGRÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ET LES FINALITÉS DE L'ENTREPRISE (BIENS ET/OU SERVICES FOURNIS) ?

- Services proposés par l'entreprise qui sont respectueux de l'environnement
- Intégration d'aspects environnementaux dans le développement de nouvelles activités / changement de situations existantes
- Diminution de l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie du bien ou du service : conception, production, conditionnement, transport, utilisation, possibilités de réutilisation, de recyclage et d'élimination.
- Recherche des meilleures technologies disponibles (substitutions de matières premières, technologies plus propres, ...)
- Recherche de modes opératoires moins chargés de risques pour l'environnement
- Veille technologique
- Autre :



PRATIQUES ORGANISATIONNELLES

66) EXISTE-T-IL UNE RÉELLE RESPONSABILITÉ DE COORDINATION ENVIRONNEMENTALE

- Du personnel spécifiquement en charge des questions d'environnement (« responsable environnement ») : 1 seule personne pour une petite entreprise, plusieurs personnes voire un département quand la taille ou le type de l'entreprise le nécessite
- % de temps consacré à l'environnement suffisant relativement à la taille et aux projets de l'entreprise
- Formalisation de la responsabilité avec définition claire de la fonction ou description de fonction formelle (coordination de projets, expertise technique, communication, ...)
- Un organigramme est-il établi ? Position hiérarchique impliquant :
 - possibilité de recevoir l'information utile à la fonction (existence de procédures)
 - possibilité de communication directe avec la direction
 - possibilités de décision
 - position dans l'organigramme du/de la responsable « environnement »
- Adéquation entre compétences (ex : en communication) et missions du/de la responsable « environnement »
- Motivation personnelle pour l'environnement du/de la responsable « environnement »
- Existence d'un budget associé à la fonction
- Existence de moyens humains associés à la fonction (nombre d'équivalent-temps plein)
- Existence de moyens pour initier des actions environnementales
- Existence de moyens également pour maintenir les actions dans le temps
- Implication du responsable dans les procédures de prévention (achats, projets, ...)
- Autre :

67) L'IMPLICATION ENVIRONNEMENTALE EST-ELLE EFFECTIVE À TOUS LES NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DE L'ENTREPRISE, Y COMPRIS CADRES SUPÉRIEURS ?

- Engagement et leadership de la direction : rôle majeur de la direction dans l'impulsion des projets liés à l'environnement / implication de la direction effective et régulière
- Pour moyennes et grosses structures : mise en place de groupes de travail transversaux avec participation des cadres responsables des différents services
- Pour petites structures : implication du personnel en privilégiant les contacts directs
- Attribution des différentes responsabilités pour la réalisation des objectifs environnementaux de l'entreprise dans tous les domaines où une formalisation est indispensable (choix de l'entreprise), par exemple, en matière de gestion énergétique, gestion des déchets, gestion de la problématique de l'eau dans l'entreprise, coordination des déplacements, ...

- Répartition des responsabilités environnementales dans un cadre hiérarchisé allant de la direction aux cadres intermédiaires et au personnel d'exécution (rendre des comptes à tous les niveaux)
- Autre :

68) LA GESTION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT DU PERSONNEL CONCERNÉ EST-ELLE ASSURÉE ?

- Formation continue du / des responsable(s) « environnement » (législation environnementale, techniques et technologies alternatives, *Best Available Technology...*)
- Prise en compte d'une formation initiale ou une bonne expérience en environnement à l'engagement du / des responsable(s) « environnement »
- Prise en compte des connaissances acquises dans la pratique de la fonction ou sur le terrain
- Formation appropriée du personnel / formation du personnel d'exécution mais aussi des cadres supérieurs
- Formation aux nouveaux gestes, nouvelles pratiques de travail, demandés
- Formation du service des achats
- Existence d'un programme de formation du personnel relatif aux préoccupations environnementales de l'entreprise
- Autre :

69) DES PROCÉDURES DE COMMUNICATION INTERNE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT EXISTENT-ELLES EN VUE DE MOBILISER LE PERSONNEL (SENSIBILISATION / INFORMATION)?

- Démarche environnementale de l'entreprise connue de tout le personnel
- Utilisation de tous les supports, outils de communication, existant dans l'entreprise (intranet, affichage, valves, notes internes, journal d'entreprise, injonctions orales, autres)
- Existence d'une structure régulière de concertation / consultation
- Recueil des suggestions du personnel
- Rédaction régulière de rapports internes sur la gestion environnementale de l'entreprise
- Organisation régulière de réunions sur le suivi de la gestion environnementale
- Mise au courant du personnel nouvellement engagé
- Existence d'un plan de communication / d'une stratégie de motivation du personnel associant contrôles et récompenses
- Autre :

70) DES PROCÉDURES DE COMMUNICATION EXTERNE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT EXISTENT-ELLES EN VUE DE MOBILISER LES CLIENTS, VISITEURS, FOURNISSEURS ET LE VOISINAGE (HABITANTS ET AUTRES ENTREPRISES) ?

- Consultation des riverains pour leur perception des nuisances liées aux activités de l'entreprise (trafic, parking sur voirie, bruit, odeurs, chantiers, ...)
- Consultation et/ou sensibilisation des co-locataires, gérance, propriétaire
- Mise en place de structures autorisant un dialogue régulier

- Recherche d'amélioration par la négociation
- Autre :

71) L'ENVIRONNEMENT EST-IL INTÉGRÉ DANS LA GESTION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE?

- Budget annuel alloué à la mise en œuvre du programme environnemental
- Budget extra-ordinaire alloué à la mise en œuvre d'action(s) environnementale(s)
- Constitution de provisions comptables pour la couverture d'éventuels coûts nécessaires à des améliorations environnementales (ex : adaptation de matériel / assainissement)
- Prise en compte budgétaire d'investissements :
 - relatifs au respect des contraintes réglementaires
 - relatifs à une amélioration de la gestion environnementale
- Existence dans l'entreprise d'une comptabilité environnementale de type analytique, indépendante de la comptabilité fiscale ou financière traditionnelle, une comptabilité relative à tous les mouvements financiers liés à la gestion de l'environnement : investissements matériels, R & D, aides publiques, taxes, frais litiges, coûts d'études ou de consultances, ..., considérant autant les coûts que les gains (démonstration de l'intérêt des investissements)
Exemple : existence d'une comptabilité physique et financière relative à l'eau
- Autre :

72) DES PRINCIPES D'ÉCO-GESTION SONT-ILS APPLIQUÉS ÉGALEMENT AU NIVEAU DES ACTIVITÉS GÉRÉES PAR L'ENTREPRISE MAIS PRATIQUÉES EN DEHORS DU SITE ANALYSÉ ?

Logique analogue au management sur le site analysé : identification des incidences, des possibilités d'action et développement de programmes d'action.

Exemples :

- Reprise des déchets (à fin de recyclage, élimination adéquate, ...)
- Pratiques d'éco-gestion appliqués aux parcs et espaces verts sous tutelle
- Pratiques d'éco-gestion appliqués aux transports de marchandises
- Pratiques d'éco-gestion appliqués aux services d'entretien, de nettoyage
- Pratiques d'éco-gestion appliqués aux chantiers
- Autre :

73) DES PROCÉDURES DE RECUEIL ET D'ANALYSE D'INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT ONT-ELLES ÉTÉ INSTALLÉES ?

Connaissance des incidences sur l'environnement

- Existence d'inventaires matières, produits (connaissance des inputs)
- Existence de mesures, enregistrements des émissions polluantes (connaissance des outputs)
- Notification des incidents, accidents, en rapport avec l'environnement
- Mise en place de procédures internes de contrôle
- Réalisation d'audit interne / externe (examen du bon fonctionnement des procédures mises en place)

Connaissance réglementaire

- Identification et suivi des contraintes réglementaires

Valorisation des données

- Existence de procédures relatives à l'analyse des données collectées (inputs, outputs, ...)
- Autre :

74) Y A-T-IL ÉVALUATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ENTREPRISE, DÉVELOPPEMENT ET UTILISATION D'INDICATEURS ?

- Recours à des indicateurs spécifiques de l'entreprise (critères internes de rendement):
 - indicateurs de performance de management : ex : budget consacré à la promotion des transports en commun et à l'incitation de leur utilisation
 - indicateurs de performance opérationnels ex : quantité d'eau utilisée par client, volume annuel de déchets tout-venant
 - indicateurs de situation environnementale (cf. incidences) ex : concentration de tel polluant dans les rejets d'eaux usées
- Utilisation de ces indicateurs selon un processus de type « plan – do – check – adapt » (planification - exécution - vérification – adaptation)
- Autre :

* *
*

